

CLÔTURER UN CONTRAT D'EAU

Pour la mise hors service d'un contrat eau, les démarches sont à effectuer soit à l'accueil de la Régie aux horaires d'ouvertures au public soit par mail à l'adresse courrier@refg.fr, avec les documents suivants :

- N° du contrat à résilier,
 - Nom et adresse du contrat avec pièce d'identité,
 - Date souhaitée de Mise Hors Service (du lundi au vendredi – pas de résiliation rétroactive)
 - Votre nouvelle adresse
 - Votre numéro de téléphone
-
- Il n'y a pas de frais de résiliation, la facture de fin de contrat sera envoyée à votre nouvelle adresse
 - Si le compteur est inaccessible, il faut prendre rendez-vous dans l'une des plages horaires suivantes : du lundi au vendredi
 - De 8h à 10h
 - De 10h à 12h
 - De 13h30 à 15h30
 - De 15h30 à 17h

Vous pouvez nous transmettre ces documents par mail à courrier@refg.fr un mail de confirmation vous sera retourné.